

# LISIS

Laboratoire  
Interdisciplinaire  
Sciences  
Innovations  
Sociétés

## Livret du doctorant

Septembre 2024

PREAMBULE	3
1. PRESENTATION DU LISIS	4
HISTORIQUE DU LABORATOIRE	4
LES RECHERCHES CONDUITES AU LISIS	5
2. L'ECOSYSTEME DU DOCTORANT	6
RESPONSABILITES DE L'ÉCOLE DOCTORALE	7
RESPONSABILITES DU DIRECTEUR OU DE LA DIRECTRICE DE THESE	7
RESPONSABILITES DU COMITE DE SUIVI INDIVIDUEL (CSI)	9
RESPONSABILITES DU LABORATOIRE	11
RESPONSABILITES DU DOCTORANT	11
3. L'INTEGRATION DES DOCTORANTS DANS LE LISIS	12
ATELIER DES DOCTORANTS/POST-DOCTORANTS	12
JOURNEE DES DOCTORANTS	13
SEMINAIRES DES GROUPES THEMATIQUES	14
SEMINAIRE D'UNITE	14
CONSEIL DE LABORATOIRE	14
ASSEMBLEE GENERALE ET SEMINAIRE RESIDENTIEL DU LABORATOIRE	15
PARTICIPATION AUX ENSEIGNEMENTS	15
ACTIVITES EXTERNES	15
AUTRES EVENEMENTS A L'INITIATIVE DES DOCTORANTS	16
4. LES RESSOURCES PROPOSEES PAR LE LABORATOIRE AU DOCTORANT	16
RESSOURCES MATERIELLES	17
RESSOURCES FINANCIERES	17
RESSOURCES BIBLIOGRAPHIQUES	18
RESSOURCES PEDAGOGIQUES	19
INFORMATIONS SUR LE DOCTORAT	21
FORMATION SUR LE DOCTORAT ET SON ENCADREMENT	22
RESEAUX ACADEMIQUES	22
TIERS-SECTEUR DE LA RECHERCHE ET RECHERCHE IMPLIQUEE	23
5. COMPETENCES A ACQUERIR TOUT AU LONG DE LA THESE	23
6. ÉTAPES DU PARCOURS DE THESE	24

## Préambule

Le LISIS accueille des doctorants et doctorantes pour réaliser leur travail de thèse, sous la responsabilité d'un ou d'une directrice de thèse membre du laboratoire. A bien des égards, les recherches des doctorants peuvent être considérées comme des projets de recherche du LISIS à part entière. Ils ont été conçus par les doctorants et leur direction pour répondre à des problématiques et des orientations de recherche qui sont au cœur du projet du laboratoire. Ils permettent d'avancer sur ce que le laboratoire considère comme des fronts de recherche importants. Ils couvrent des terrains d'enquêtes et des objets souvent nouveaux, partagés avec ou complémentaires de ceux que travaillent les membres titulaires. Ils contribuent au renouvellement des domaines de recherche du laboratoire, de ses concepts et de ses paradigmes.

Ce livret a été écrit pour les doctorants du laboratoire, pour affirmer ce lien qui existe entre les thèses et le laboratoire, et matérialiser l'ensemble des responsabilités, des droits, des ressources, et des manières de faire une thèse qui en découle. Le livret relaie les règles et principes établis par les écoles doctorales et les employeurs des doctorants. Le laboratoire et sa direction, en effet, sont investis de responsabilités par ces organismes, et c'est à ce titre que le livret les mentionne. Il contient aussi un ensemble de repères intellectuels et pratiques, pensés pour aider chaque doctorant à aller au bout de son parcours dans les meilleures conditions possibles.

Belle thèse à tous et à toutes au LISIS !

# 1. Présentation du LISIS

## *Historique du laboratoire*

La création du Laboratoire Interdisciplinaire Sciences Innovations Sociétés (UMR 1326 INRAE/Uni. Eiffel et UMR 9003 CNRS) est le résultat d'actions au long cours pour structurer les recherches consacrées aux sciences et aux techniques en société, ainsi qu'aux politiques de recherche et d'innovation en Ile-de-France. Cette histoire est jalonnée par la mise en place de projets-phare et de nouvelles structures – du projet européen PRIME (Policies for Research and Innovation in Europe) au groupement d'intérêt scientifique IFRIS (Institut Francilien Recherche Innovation Société), en passant par la plateforme d'analyse numérique CorText.

Le laboratoire a été lancé le 1<sup>er</sup> janvier 2015, sur la base du rapprochement d'une unité propre de recherche de l'INRA installée à l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée (INRA SenS, pour « Sciences en Société ») et d'enseignants-chercheurs de l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée, de l'ESIEE Paris et de l'École Nationale des Ponts et Chaussées.

Aujourd'hui, le LISIS s'est affirmé comme un laboratoire de recherche interdisciplinaire majeur en sciences humaines et sociales. Son enjeu principal est de comprendre les transformations sociales et politiques induites par les sciences et l'innovation technique dans les sociétés contemporaines. Il considère que les sciences et les techniques sont au cœur de transformations structurelles et globales des sociétés, telles que les transitions écologiques et numériques, notamment, les incarnent aujourd'hui. Il vise la compréhension des modes de production des savoirs et des techniques en société, leur mobilisation dans les marchés et les industries, autant que dans l'action publique et le gouvernement des sociétés. Il pose la question du politique des

connaissances et des transformations sociotechniques : quelles promesses, quels imaginaires et quelles directions pour le changement des sociétés ? Quelle place pour le public et la participation à ces changements ? Quelle gouvernance des problèmes posés par les sciences et les techniques, qu'ils soient sanitaires, environnementaux, politiques ou éthiques ?

## *Les recherches conduites au LISIS*

L'identité des recherches conduites au LISIS est marquée, premièrement, par la mobilisation des *science and technology studies* (STS) ainsi que des études d'innovation, dans leur diversité et leur interdisciplinarité, pour la capacité de renouvellement empirique et théorique qu'elles apportent aux sciences sociales. L'influence des STS est particulièrement marquée pour l'étude des organisations, de l'action publique, des activités marchandes et financières, de la digitalisation et des mouvements sociaux. Les recherches menées au LISIS exploitent et approfondissent ces apports, et contribuent à renouveler l'agenda des STS en Europe et à l'international.

Les recherches menées au LISIS sont également marquées par la diversité des traditions de recherche empirique utilisées (ethnométhodologie, ethnographie institutionnelle, *grounded theory*, enquête socio-historique ...), et le renouvellement de la recherche en sciences sociales qu'induit l'émergence de l'enquête numérique, et le dépassement des oppositions qualitatif/quantitatif, exploration/validation, qu'elle induit. Les recherches menées au LISIS mobilisent étroitement la plateforme CorText, infrastructure de référence de la fabrication des études numériques et des sciences sociales computationnelles en France.

Les recherches au LISIS sont caractérisées par un degré important d'internationalisation, perceptible tant dans les objets de recherche et les terrains d'enquête choisis que dans les réseaux de collaboration mobilisés, les littératures discutées, et les publications produites. Les recherches doctorales menées au LISIS profitent de ce degré

d'internationalisation, gage de renouvellement, de pluralisme théorique mais aussi de professionnalisation des chercheurs.

Enfin, est caractéristique du LISIS l'engagement pour des recherches en société. Les questions de savoirs, de techniques ou d'innovation sont constitutives d'enjeux sociaux et politiques forts dans les sociétés contemporaines et sont au cœur des projets conduits au LISIS. Cette orientation conduit à un travail réflexif sur les interactions entre sciences sociales et société, tant au niveau des postures de recherche adoptées – notamment la recherche impliquée, c'est-à-dire coproduite avec les acteurs étudiés dans les recherches – qu'au choix des objets de recherche et aux partenariats établis, tout particulièrement avec des acteurs publics.

## 2. L'écosystème du doctorant

Selon l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat, « Le doctorat est préparé dans une école doctorale sous la responsabilité des établissements accrédités, au sein d'une unité reconnue à la suite d'une évaluation par le HCERES, et sous la responsabilité d'un directeur de thèse rattaché à cette école, ou dans le cadre d'une codirection ».

Un doctorant du LISIS, comme tout doctorant, se place ainsi au cœur d'un écosystème, comprenant un ensemble d'acteurs distincts : l'école doctorale ; le ou la directrice de thèse, et éventuellement le ou la codirectrice ou co-encadrante de la thèse ; les membres du comité de suivi de la thèse requis par l'école doctorale ; l'employeur du doctorant ; et le laboratoire, dont le doctorant comme sa direction font partie, et auquel l'école doctorale et l'employeur du doctorant confient un ensemble de missions et de responsabilités. Chaque partie de cet écosystème joue un rôle dans la réalisation du doctorat.

## *Responsabilités de l'école doctorale*

La mission d'une école doctorale est d'organiser la formation des doctorants et de les préparer à leur activité professionnelle à l'issue de la formation doctorale. Elle met en œuvre une politique d'admission des doctorants, proposent des formations aux doctorants et veillent à la qualité de leurs parcours de formation doctorale à travers, notamment, la mise en place d'un comité de suivi individuel (voir plus bas). Le LISIS est affilié à OMI (« Organisations, Marchés, Institutions »), école doctorale de la communauté d'établissement Paris-Est-Sup.

L'école doctorale propose différents cours et formations, dans des domaines variés tels que les méthodes de recherche, l'éthique de la recherche, les langues, la communication et les parcours professionnels. Le catalogue des cours et l'inscription aux cours se trouvent sur la page personnelle du doctorant ADUM ([adum.fr](http://adum.fr)).

Parmi les autres responsabilités de l'école doctorale envers le doctorant figure la fourniture d'informations sur le nombre de thèses encadrées par son futur directeur ou directrice de thèse. Des informations et des statistiques sur le devenir professionnel des docteurs formés dans l'unité de recherche qui l'accueille lui sont mises à disposition par l'école doctorale, son directeur ou sa directrice de thèse et le Département des études doctorales de Paris-Est-Sup.

L'école doctorale met également en place des modalités de signalement, de résolution, et de suivi des conflits éventuels entre un doctorant et sa direction. La direction de l'école doctorale peut être saisie par tout doctorant faisant l'expérience de tels problèmes.

## *Responsabilités du directeur ou de la directrice de thèse*

Tout doctorant travaille sous la responsabilité de son ou de sa directrice de thèse. Leurs responsabilités sont notamment définies dans les chartes qu'établissent les écoles doctorales. Le LISIS souscrit et applique les chartes rédigées par l'école doctorale OMI.

Selon la charte du doctorat de Paris-Est-Sup en vigueur à OMI, « *Le doctorant ou la doctorante a droit à un encadrement personnel de la part de son directeur ou de sa directrice de thèse, qui s'engage à lui consacrer une part significative de son temps. Il est nécessaire que le principe de rencontres régulières et fréquentes soit arrêté lors de l'accord initial. Le directeur ou la directrice de thèse porte la responsabilité de la direction scientifique du projet doctoral du doctorant ou de la doctorante. Une proposition de codirection de thèse est possible. Des co-encadrants ou co-encadrantes peuvent également contribuer à l'encadrement scientifique du doctorant ou de la doctorante. Le directeur ou la directrice de thèse doit assurer la coordination de l'équipe d'encadrement.* »

Au LISIS, les directeurs ou directrices de thèse ne peuvent encadrer plus de cinq doctorants simultanément afin d'assurer un bon investissement sur chaque thèse. Une rencontre toutes les quatre à six semaines entre le doctorant et son directeur ou directrice de thèse est considéré comme un bon rythme d'échange. Une bonne pratique consiste à faire assurer au ou à la doctorante la rédaction d'un court compte-rendu au terme de chaque rendez-vous.

Le directeur ou la directrice de thèse aide le doctorant à obtenir l'ensemble des moyens et des ressources lui permettant de mener à bien son travail de thèse. Il ou elle doit indiquer au doctorant comment il ou elle peut financer les missions liées au travail d'enquête, ou à la participation à des colloques.

Dans la mesure où les thèses sont rarement conclues au terme des trois années du contrat doctoral, le ou la directrice de thèse doit explorer avec le ou la doctorante les possibilités de financement de la suite du travail de thèse, et lui apporter son soutien dans les démarches à engager pour obtenir ces financements.

Il est également important que le ou la directrice de thèse engage une discussion, dès le début du travail de thèse, sur le projet professionnel du doctorant, de manière à définir les actions et les moyens nécessaires à l'accomplissement de ce projet au cours de la thèse.

## *Responsabilités du comité de suivi individuel (CSI)*

Toute thèse donne lieu à la mise en place d'un comité de suivi individuel, requis par l'école doctorale.

Il est composé de deux membres ou plus (généralement trois). Au moins la moitié des membres doivent disposer d'une habilitation à diriger des recherches. Selon les règles établies par OMI, il comprend au moins une personne non-spécialiste du domaine de recherche dont relève la thèse. Les membres du CSI ne peuvent siéger comme rapporteur à la soutenance des thèses qu'ils auront suivies. Au LISIS, le comité de suivi comprend nécessairement un autre membre du laboratoire, sauf si la thèse est déjà co-encadrée par deux membres du laboratoire. Le comité de suivi individuel peut servir également de comité de thèse, de manière à ne pas avoir à multiplier les comités.

*Selon la charte de Paris-Est-Sup, un comité de suivi individuel « ne se substitue pas à la direction du doctorat, mais lui est complémentaire. Il apporte un point de vue neutre et externe sur le déroulement du projet doctoral pour un usage constructif. Le comité de suivi individuel veille au bon déroulement du cursus en s'appuyant sur la charte du doctorat et la convention de formation. Il évalue, dans un entretien avec le doctorant, les conditions de sa formation et les avancées de sa recherche. Il formule des recommandations et transmet un rapport de l'entretien au directeur de l'école doctorale, au doctorant et au directeur de thèse. Il veille à prévenir toute forme de conflit, de discrimination ou de harcèlement. »*

Le comité suit le ou la doctorante grâce à une réunion annuelle. Cette réunion est recommandée en première année de thèse et obligatoire à partir de la seconde année de thèse. Chaque prolongation annuelle à partir de la troisième année est soumise à l'avis du comité de suivi de thèse.

Au cours de cette réunion, le ou la directrice de thèse rappelle brièvement le contexte de travail du doctorant. Le ou la doctorante présente son travail et son activité depuis l'entretien précédent, en s'appuyant sur un document distribué à l'avance au comité (rapport

d'avancement, accompagné par exemple du projet de thèse, d'un plan d'enquête, d'une revue de littérature, d'un plan de thèse, d'un chapitre ou article en cours de préparation...). Les membres du comité proposent leurs commentaires et leurs recommandations. Ils peuvent soulever des questions supplémentaires à l'adresse du ou de la doctorante ou de ses directeurs ou encadrants.

La réunion annuelle obligatoire du comité de suivi donne lieu à un entretien entre les membres du comité de suivi individuel et le doctorant, en l'absence du directeur ou de la directrice de thèse et du ou des co-directeurs. Cet entretien doit être l'occasion pour le doctorant d'évoquer librement tout problème qui affecterait la conduite de son doctorat. La réunion annuelle comprend également un moment d'entretien entre le comité et la direction de thèse, en l'absence du ou de la doctorant.e

Le rapport du comité de suivi est rédigé par un des membres de celui-ci, et soumis à la signature de l'ensemble de ses membres et la direction du LISIS. Il est transmis au directeur ou à la directrice de la thèse, et à l'école doctorale. Si, selon la charte de Paris-Est-Sup, le rapport n'est pas sensé comporter d'avis critique sur le fond de la recherche menée, dans la mesure où le comité de suivi individuel joue également le rôle de comité de thèse, il est suggéré d'utiliser l'encadré « Progression du projet et appréciation générale » du rapport pour apporter tout regard critique. Le ou la doctorante peut également rédiger un compte-rendu de la discussion au fond, et le soumettre et soumis pour correction, complément et validation aux membres du comité en parallèle de l'avis du CSI.

Il est recommandé de faire un point d'étape entre deux entretiens annuels, de manière à s'assurer que les recommandations faites dans le rapport suivant l'entretien annuel soient suivies d'effet. Le membre du CSI du LISIS pourra jouer un rôle particulier dans ce suivi au cours de l'année, et dans la continuité des échanges avec le ou la doctorante, la direction de la thèse et la direction du laboratoire.

## *Responsabilités du laboratoire*

Le laboratoire est désigné par l'école doctorale comme unité d'accueil pour la réalisation du doctorat. Il a pour responsabilité d'accompagner le doctorant dans sa formation doctorale. Il a une obligation de moyen à l'égard des doctorants du laboratoire, et doit fournir les moyens nécessaires à la réalisation de leur thèse (équipements, bureau, moyens informatiques, documentation). Il s'assure que les doctorants peuvent organiser ou participer aux activités collectives nécessaires (ateliers des doctorants, séminaire des groupes thématiques, séminaire d'unité...). Il veille à ce que les doctorants aient accès à toutes les informations nécessaires pour leur thèse, concernant les ressources financières mobilisables, les formations auxquelles ils peuvent prétendre, les séminaires et conférences auxquelles ils peuvent participer, etc.

A cette fin, la direction du LISIS reçoit tout doctorant au début de son contrat doctoral, avec l'équipe d'appui, pour une présentation générale du laboratoire et de ses conditions de travail.

La direction du laboratoire a aussi pour responsabilité, avec l'école doctorale et les services compétents des tutelles, d'aider à la résolution de tout conflit entre un doctorant et son directeur ou sa directrice de thèse. Elle peut, lorsque c'est nécessaire, organiser une médiation ou une conciliation.

## *Responsabilités du doctorant*

La responsabilité du doctorant est d'informer sa direction de thèse de l'avancement de son travail et de toute difficulté concernant la conduite de sa thèse. Il ou elle doit composer et réunir le CSI, et informer celui-ci de tout élément concernant les recommandations émises par le comité de suivi dans son rapport d'entretien annuel. Vis-à-vis de l'école doctorale, il a pour responsabilité de s'inscrire chaque année, et de respecter les obligations de formation, notamment, définies par celle-ci.

Il est titulaire d'un contrat de travail, et à ce titre doit également remplir les obligations définies par son employeur. Il doit respecter la tutelle hiérarchique du directeur du laboratoire lorsque celui-ci est représentant de l'employeur du doctorant et responsable hiérarchique par délégation. Le ou la doctorante doit respecter les règlements internes (fonctionnement de l'unité, temps de travail, congés, télétravail, confidentialité et propriété intellectuelle, déontologie scientifique, hygiène et sécurité, prévention, ...) en vigueur dans le laboratoire.

Le ou la doctorante doit répondre à toute demande de la direction ou de l'équipe de d'appui du laboratoire destinée à en faciliter la gestion, telle que les demandes concernant l'utilisation de GSIS, la saisie des missions et des retours de mission, les procédures de commande ou de demande de soutien financier, la transmission d'information pour les actions de communication du laboratoire.

### 3. L'intégration des doctorants dans le LISIS

Le laboratoire offre aux doctorants la possibilité de se former, de présenter et de tester leurs recherches, de s'insérer dans des communautés scientifiques, et de se professionnaliser et préparer leur future carrière. Il le fait à travers différentes activités, séminaires et réunions ad hoc, qui fournissent de nombreuses occasions pour les doctorants de développer et présenter leurs recherches et compétences, tout en s'intégrant à la communauté du laboratoire. Il est attendu des doctorants qu'ils contribuent à l'organisation de ces activités collectives et à la vie du laboratoire.

#### *Atelier des Doctorants/Post-Doctorants*

Les ateliers doctorants-post-doctorants (ADD) sont des rencontres organisées sur un rythme mensuel par les doctorants du LISIS, de manière autonome. Les ateliers constituent un espace convivial d'apprentissage collectif, conçu par et pour les doctorants, et pour

lesquels ils peuvent mobiliser en tant que de besoin les membres titulaires du laboratoire. L'ADD permet de construire une culture scientifique commune, est la base d'apprentissages mutuels et de partage de bonnes pratiques. Tout doctorant du LISIS doit de participer et contribuer activement à l'organisation des ADD, par exemple en prenant la responsabilité de les organiser sur une période de deux années.

Les séances de l'atelier sont généralement dédiées à l'étude de textes importants des STS ou d'autres champs de littérature des sciences sociales pertinents pour les doctorants. Un thème peut être choisi collégialement pour l'année en fonction des attentes des participants et de la pertinence académique (pragmatisme, classiques des STS, méthodologie, etc.). Les séances peuvent être dédiées également à des sujets plus pratiques liés à la formation doctorale (accès au terrain, utilisation d'outils informatiques...) afin de partager les opportunités et les réflexions, mais aussi les défis et les difficultés. Des séances peuvent être consacrées à l'élaboration du plan de thèse, ou encore à l'écriture d'articles ou de chapitres de la thèse.

### *Journée des doctorants*

Le laboratoire organise une fois par an une journée des doctorants, le premier mercredi du mois de novembre. Cette journée est dédiée à la présentation par les doctorants de leurs recherches à l'ensemble du laboratoire. La journée est organisée par un comité composé de deux doctorants et d'un membre titulaire du laboratoire. Elle permet à plusieurs doctorants de présenter un article ou un chapitre de thèse, et de le faire discuter par un ou plusieurs chercheurs titulaires du laboratoire. Au cours de leur doctorat, chaque doctorant doit avoir une fois présenté ses recherches en JDD, et participé au moins une fois à leur organisation.

## *Séminaires des groupes thématiques*

Le LISIS compte trois groupes thématiques (GT) : 1) groupe thématique « Technologies, connaissances et transformation des mondes » ; 2) groupe thématique « Innovation et transition » ; 3) groupe thématique « Études numériques et sciences sociales computationnelles ».

Tous les chercheurs du LISIS s'inscrivent préférentiellement dans un groupe thématique, mais peuvent participer aux autres groupes. Les doctorants sont censés participer activement au GT auquel appartient leur directeur ou directrice de thèse.

Les thèses participent à l'agenda des groupes thématiques, et ces derniers ont vocation à incorporer ces thèses dans leur programme, et notamment à permettre aux doctorants de présenter leurs recherches et de discuter de recherches pertinentes pour eux dans le cadre de leur programme de travail annuel.

## *Séminaire d'unité*

Un séminaire général est organisé au LISIS au rythme d'une séance par mois. Des intervenants internes et externes sont invités à présenter leurs travaux, qui seront suivis d'une discussion. Ceci constitue une bonne occasion pour les doctorants de discuter d'une grande variété de sujets de recherche. Ce sont des occasions d'entendre et de discuter avec des chercheurs de premier plan, français ou étrangers. Il est attendu des doctorants qu'ils assistent aux séances de ce séminaire. Ils sont invités à participer activement à la discussion et à poser des questions.

## *Conseil de laboratoire*

Le conseil de laboratoire est une instance consultative centrale de la gouvernance du laboratoire. Il se réunit mensuellement, pour examiner une variété de sujets touchant par exemple au programme

de recherche du laboratoire, leur coordination, la composition des équipes, les moyens budgétaires de l'unité et leur utilisation, la gestion des ressources humaines... ou tout sujet de politique du laboratoire sur lequel la direction juge nécessaire de le consulter. Il inclut deux doctorants choisis annuellement par l'ensemble des doctorants. Ce rôle de représentant est une opportunité de faire l'expérience de la gestion du laboratoire, et de participer aux décisions collectives.

### *Assemblée générale et séminaire résidentiel du laboratoire*

Les assemblées générales annuelles du laboratoire sont généralement tenues à l'occasion d'un séminaire de rentrée en septembre. Régulièrement, le laboratoire tient également un séminaire résidentiel. Ces séminaires sont des occasions pour les doctorants de se réunir avec l'ensemble du laboratoire, de participer à la vie collective du laboratoire et d'exprimer leur opinion. Leur présence et participation y sont attendues.

### *Participation aux enseignements*

Les doctorants ont la possibilité d'enseigner dans des licences ou des masters dans lesquels les enseignants-chercheurs et chercheurs du LISIS jouent un rôle important. Chaque année au printemps, un appel à candidature est ouvert pour un contrat d'attaché temporaire d'enseignement et de recherche (ATER). Les annonces sont faites par le biais de la liste de diffusion du laboratoire.

### *Activités externes*

Les activités externes, telles que les conférences ou les écoles d'été, offrent de bonnes occasions de discuter et de partager des résultats de recherche et des idées en dehors de LISIS. Cela permet également d'élargir les réseaux scientifiques nationaux et internationaux. Les directeurs de thèse peuvent conseiller et partager les conférences

intéressantes potentielles et les réseaux de recherche auxquels ils participent. La présentation d'un article, d'un *speedtalk* ou d'un poster lors de tels événements est fortement encouragée.

En outre, de nombreuses activités sont organisées spécifiquement pour des doctorants, telles que des cours, des conférences pour jeunes chercheurs et des écoles d'été/thématiques. Ces activités offrent la possibilité de discuter de manière informelle des progrès de la recherche entre pairs.

Une responsabilité supplémentaire pour le doctorant est de trouver les ressources financières pour participer à des conférences externes (par exemple le paiement des frais d'inscription, les voyages et le logement). Le LISIS, l'Institut Francilien Recherche Innovation Société (IFRIS) mais aussi l'Université Gustave Eiffel ou INRAE offrent un soutien pour participer à de tels événements.

### *Autres évènements à l'initiative des doctorants*

Les doctorants peuvent concevoir et proposer l'organisation d'évènements particuliers (journées d'étude, séminaires, conférences...) Nous encourageons les doctorants à prendre des responsabilités en la matière. A titre d'exemple, en 2021, des doctorants et de post-docs du LISIS ont demandé un financement pour soutenir l'organisation d'une conférence internationale du forum EU-SPRI pour les jeunes professionnels du domaine des politiques de recherche et d'innovation.

## 4. Les ressources proposées par le laboratoire au doctorant

Un doctorant affecté au LISIS bénéficie de l'obligation de moyens qui incombe à la direction du laboratoire envers ses membres. Les ressources sur lesquelles les doctorants du LISIS peuvent compter sont spécifiées ici.

Tout doctorant du LISIS ayant soutenu peut rester membre associé du laboratoire pendant un an renouvelable, sur simple demande, et continuer à ainsi bénéficier d'une partie des ressources présentées ci-dessous.

## *Ressources matérielles*

Tout doctorant du LISIS peut bénéficier d'un bureau au sein des locaux du laboratoire au sein du bâtiment Camus de l'université, sur la Cité Descartes, 3 Allée Jean Renoir à Noisy-le-Grand. Il peut également bénéficier de l'accès aux salles de réunion du laboratoire.

Il est attendu des doctorants qu'ils viennent travailler au sein des locaux du laboratoire au minimum deux jours par semaine, pour profiter au mieux de l'environnement de travail qu'offre le laboratoire, et respecter les règles en vigueur dans le laboratoire concernant le télétravail.

Tout doctorant peut également faire la demande d'un soutien pour l'équipement informatique. L'insertion au sein des locaux du LISIS permet également de bénéficier des accès internet offert par l'université. Toute demande est à adresser à la direction du laboratoire.

## *Ressources financières*

### Aide à la mobilité doctorale

Le laboratoire dispose d'une enveloppe pour aider les doctorants à participer à des conférences, congrès, écoles d'été, etc. Les demandes concernant les frais d'inscription pour les conférences virtuelles peuvent être également éligibles selon les années. Le laboratoire ne finance pas par l'intermédiaire de cet appel, et sauf exception, de missions liées à la réalisation de terrains de recherche.

Cet appel est annuel et est lancé chaque fin de printemps en préparation des événements scientifiques d'été. Le laboratoire applique un principe de subsidiarité, selon lequel il faut privilégier,

pour toute demande de financement, l'utilisation des contrats de recherche disponibles.

D'autres aides sont accessibles pour financer la mobilité des doctorants, par exemple du côté de l'IFRIS, d'INRAE, du CNRS, de l'Université Gustave Eiffel ou de l'ED OMI.

### Aide à la publication

Les frais de publication doivent être pris de manière préférentielle sur les ressources contractuelles, mais en complément le laboratoire finance une aide à la publication qui couvre le *copy-editing* de manuscrits en anglais, et l'aide à la publication de thèses sous la forme d'ouvrages, avec un appel interne en mars et octobre.

### Autres aides possibles

L'université Gustave Eiffel offre des soutiens à la mobilité et aux projets de recherche, à travers ses appels à action incitative. Les deux départements d'INRAE ECOSOCIO et ACT ont également leurs appels à projet. Des informations concernant ces appels sont diffusés sur la liste interne LISIS.

## *Ressources bibliographiques*

### Bibliothèque du LISIS

Les membres du laboratoire disposent collectivement de nombreux ouvrages et articles, en papier ou sous format numérique, et une simple demande sur la liste email LISIS permet souvent de dénicher des références que l'on ne possède pas.

Le laboratoire dispose également d'un petit fond numérique d'ouvrage de références en STS, accessible à l'adresse suivante : <https://nimbus.u-pem.fr/s/kM6zxowR9NTrGWN>

## Accès aux articles et aux livres par BibCNRS

Tous les membres de LISIS ont le droit d'accéder aux abonnements d'articles et de livres du CNRS, en tant que personnel d'une unité CNRS.

Pour pouvoir le faire, il faut d'abord avoir une identification Janus. Celle-ci peut être obtenue ou gérée à l'adresse suivante : <https://sesame.cnrs.fr/>

Une fois que vous avez votre code JANUS, vous pouvez entrer dans BibCNRS et rechercher des articles, des livres, etc. <https://bib.cnrs.fr/why-not-choose-to-sign-in-via-the-janus-identity-manager/>

## Accès aux articles et aux livres par UGE

L'université Gustave Eiffel offre également à tous les membres du LISIS un accès à ses ressources bibliographiques à travers le portail ci-dessous. <http://www.u-pem.fr/bibliotheque/consulter-les-ressources-en-ligne/ressources-en-ligne-de-a-a-z/>

## Accès aux ressources de la bibliothèque de Sciences Po

L'accès à la bibliothèque de Sciences Po est gratuit sur présentation d'une preuve de rattachement au LISIS et envoi d'un formulaire de pré-inscription à [inscription.bib@sciencespo.fr](mailto:inscription.bib@sciencespo.fr).

Toute question concernant ces accès et les démarches à entreprendre peut être adressée à Sandrine Vernhes ([sandrine.vernhes@inrae.fr](mailto:sandrine.vernhes@inrae.fr)), au sein de l'équipe d'appui.

## *Ressources pédagogiques*

Formations exigées et proposées par les écoles doctorales

Chaque école doctorale a ses exigences et son catalogue de formation.

Pour l'ED OMI : <https://www.paris-est-sup.fr/ecoles-doctorales/ecole-doctorale-organisations-marches-institutions-omi/formations/>

La charte du doctorat de Paris-Est-Sup prévoit que les doctorants ont une obligation de 90 heures de formation dont 30 dédiées à la professionnalisation. Pour les doctorants qui ont une mission d'enseignement, cette obligation est portée à 120 heures, dont 60 en professionnalisation.

La grille ci-dessous constitue un projet de référentiel adopté par le conseil de l'ED OMI en septembre 2021 pour la comptabilisation des heures de formation réalisées par les doctorants.

Par formation, il faut entendre :

<u>Formation à la recherche</u> (minimum : 45 heures)	Volume horaire
<u>Activités scientifiques au sein de l'ED OMI</u>	
- Journée de l'Ecole Doctorale OMI	5
- Séminaires doctoraux de l'ED	2
- Présentation dans un séminaire de l'unité de recherche <sup>1</sup>	10
<u>Activités scientifiques hors ED OMI</u>	
- Article dans une revue à comité de lecture	30
- Chapitre dans un ouvrage collectif	20
- Communication dans un colloque national ou international	15
- Présentation dans un séminaire de laboratoire hors ED OMI	10
- Montage d'une journée d'étude ou d'un colloque	20
<u>Autres</u>	
- Représentant des doctorants de l'Unité de recherche	10 heures/an
- Représentant des doctorants de l'ED OMI	10 heures/an

<sup>1</sup> Il revient aux Unités de Recherche de déterminer lesquels de ses séminaires ouvrent droit à la comptabilisation d'heures de formation. Pour obtenir des crédits pour ces cours, ces activités peuvent être ajoutées à ADUM comme "formation hors catalogue".

Une dispense partielle de formation peut être accordée, sur demande motivée et soutenue par la direction de thèse, par le conseil de l'École Doctorale, notamment pour les doctorants exerçant une activité professionnelle ou sous convention Cifre.

Il est particulièrement recommandé de suivre le cours de méthodologie pour les sciences sociales (deux parties) : « Fondamentaux de la recherche en sciences sociales » (partie 1 : Janvier ; partie 2 : Octobre), proposés par Paris-Est-Sup, conçu et en partie assuré par des membres du LISIS. Vous pouvez trouver le catalogue des possibilités de formation ici : [https://www.adum.fr/script/formations.pl?menu\\_transparent=oui&site=ParisEst](https://www.adum.fr/script/formations.pl?menu_transparent=oui&site=ParisEst)

Il est également recommandé de suivre les formations proposées par la plateforme CorText, éligibles pour comptabilisation par l'ED OMI.

Un certain nombre d'associations académiques proposent des formations. Il appartient au doctorant de discuter avec ses collègues doctorants et son directeur de thèse pour identifier les formations et ateliers nécessaires et souhaitables. EU-SPRI, la communauté de recherche sur les politiques de la science et de l'innovation propose ainsi un mini-cours intitulé « Technology, Policy, and Pathways to Possible Worlds Imagining Year 2050 Now » par l'intermédiaire du SPRU (Science Policy Research Unit/Université du Sussex), auquel plusieurs des doctorants du LISIS ont participé. D'autres universités et tutelles peuvent également proposer des modules de formation.

### *Informations sur le doctorat*

Une information générale sur le cadre juridique et les bonnes pratiques du doctorat est proposée en ligne par l'association nationale des docteurs et la confédération des jeunes chercheurs : <https://guide-doctorat.fr/>

## *Formation sur le doctorat et son encadrement*

INRAE propose chaque année une formation encadrants/doctorants:  
<https://www6.inrae.fr/eden>

## *Réseaux académiques*

Sans prétention à l'exhaustivité, voici plusieurs réseaux académiques essentiels dans lesquels s'inscrit le LISIS, et qui peuvent être pertinents pour les doctorants.

Le groupe de doctorants en socio et sciences po d'INRAE:  
<https://intranet.inrae.fr/act/Lettres-d-informations/Entr-ACT-derniers-numeros/Entr-ACT/2021/4/DOCTORANTS-ENCADRANTS/Reseau-doctorants-socio-et-science-politique>

Les réseaux thématiques de l'Association Française de Sociologie, notamment le RT29 Sciences et Techniques en Société : <https://afs-socio.fr/rt/rt29/>

European Association for the Study of Science and Technology (EASST): <https://easst.net/>, avec sa mailing list « Eurograd-STS » ([https://easst.net/easst\\_eurograd/](https://easst.net/easst_eurograd/)) riche en information sur événements, publications et offres d'emploi en STS.

European Groupe of Organizational studies: <https://egos.org/>

European Forum for Studies of Policies for Research and Innovation (Eu-SPRI Forum): <https://euspri-forum.eu/>

Society for the Social Studies of Science (4S): <https://www.4sonline.org/>

Sustainability Transitions Research Network (STRN): <https://transitionsnetwork.org/> et Network of Early Career Researchers in Sustainability Transitions (NEST): <https://transitionsnest.wordpress.com/>

International Sociological Association (ISA): <https://www.isa-sociology.org/>

International Public Policy Association (IPPA):  
<https://www.ippapublicpolicy.org/>

Society for the Advancement of Socio-Economics (SASE):  
<https://sase.org>

### *Tiers-secteur de la recherche et recherche impliquée*

Le LISIS est membre de l'ALLISS, association du tiers-secteur de la recherche, regroupant un ensemble de partenaires pour mener nos recherches, issus du monde des associations, des collectivités locales et des petites et moyennes entreprises : <https://alliss.org>

## 5. Compétences à acquérir tout au long de la thèse

- Savoir prendre des responsabilités (conseil de labo, organisation de l'atelier doctoral, animation des séminaires, journées des doctorants, colloque, etc.) ;
- S'organiser pour gérer les tâches de la thèse et diverses responsabilités ;
- Connaître les publications de base dans la discipline et celles qui seront identifiées comme telles par le laboratoire ;
- Maîtriser les méthodes de construction de la preuve pertinentes, considérer notamment la pertinence des approches quantitatives pour traiter la question de recherche ;
- Savoir présenter des résultats dans un cadre académique (séminaire, colloque, école-chercheur etc.) Savoir présenter de manière synthétique son objet (abstract pour les conférences) ;
- Savoir écrire un projet (argumentation, programme d'action) ;
- Savoir analyser/critiquer/faire des recommandations d'amélioration sur le travail des autres, à travers la pratique de discussion de texte dans un séminaire, de rédaction d'un état

de l'art ou d'une recension d'ouvrage et, plus trivialement, à travers la participation au débat scientifique dans les séminaires ;

- Savoir organiser des connaissances sur un domaine et les transmettre, orienter ses enseignements selon cet objectif ;
- Savoir travailler collectivement.

Selon le parcours professionnel envisagé :

- Savoir concevoir et réaliser un module d'enseignement, au-delà de la présentation ponctuelle de ses travaux de thèse ;
- Savoir encadrer des stagiaires et gérer un projet ;
- Être capable de travailler à l'étranger et de mobiliser le financement nécessaire (bourses possibles et cours de langue) ;
- Préparer un dossier de candidature à des postes d'enseignant ou de chercheur, et maîtriser l'exercice de l'audition de recrutement.

## 6. Jalons du parcours de thèse

Le contenu de cette partie est à considérer comme un guide pour l'organisation générale des années de thèse, et non pas comme un cadre formel à suivre pas à pas. Il fournit un ensemble d'objectifs que le ou la doctorante peut viser, année par année. Ce parcours de thèse doit être construit avec le directeur ou la directrice de thèse.

### Année 1

- Construire avec le directeur de thèse et le référent doctorants du CODIR un comité de thèse selon les règles de l'ED et le réunir une première fois ;
- Construire une revue de littérature pour définir une question de recherche ;

- Soumettre une recension d'ouvrage ou une revue de littérature à une revue de référence choisie avec directeur(s) de thèse ;
- Construire son objet de thèse en s'autonomisant de sa formulation par les acteurs et en l'inscrivant dans un cadre théorique ;
- Commencer à définir le 'research design': choix des méthodes, justification du travail concret et se former aux méthodes qu'on va utiliser. Évaluer si les analyses computationnelles sont utiles pour la thèse et si oui, se former à l'utilisation de CorText et construire une articulation entre la thèse et la plateforme CorText ;
- Construire un plan de gestion des données en conformité avec le RGDP ;
- Construire une stratégie d'enquête de terrain adaptable (complément d'enquête sur des terrains déjà explorés en master, report sur matériau écrit si indisponibilité du terrain etc.) ;
- Présenter son travail au laboratoire, accepter les remises en question bienveillantes ;
- Participer à une conférence nationale ou internationale ;
- Écrire, sans attendre la rédaction de la thèse proprement dite (notes théoriques, méthodologiques, de terrain...).

## Année 2

- Finalisation du research design ;
- Réaliser l'enquête de terrain, produire et analyser les données ;
- Première étape de réalisation (avec écriture d'article ou de chapitre), à présenter dans le périmètre du laboratoire ;
- Premier 'synopsis' de thèse : un document de 15-20 pages qui met en exergue la structuration de la thèse ;
- Faire circuler un plan de thèse au comité de thèse et à l'atelier doctoral ;

- Présenter à nouveau son travail au labo, accepter les remises en question bienveillantes ;
- Activités collectives (enseignement, séminaire, ...);
- Démarrer écriture d'une publication sur ses propres travaux, la présenter à l'extérieur du laboratoire et éventuellement la soumettre à une conférence internationale.

### Année 3

- Stabiliser le plan et rédiger le manuscrit ;
- Faire circuler les parties rédigées de la thèse auprès de collègues choisies avec son directeur ou sa directrice de thèse ;
- Rédiger une publication sur ses propres travaux, mobiliser le collectif du labo pour nourrir et 'valider' les résultats et propositions de la publication envisagée et la soumettre ;
- Présenter ses travaux à l'extérieur du labo, notamment dans les milieux professionnels pertinents aux vues du projet professionnel ;
- Commencer à mettre en œuvre le projet professionnel post-soutenance, solliciter les collègues à ce sujet.

---

**LISIS**

Laboratoire  
Interdisciplinaire  
Sciences  
Innovations  
Sociétés